

Annexes Techniques Compétition 2021-2022

ACCÈS

Le droit d'entrée au public sur la compétition est fixé à 2 euros, et 1 euro pour les moins de 12 ans et pour les licenciés FFG (sur présentation de la licence).

Pour toutes personnes de plus de 12 ans et 2 mois (gymnastes, juges, cadres, publics, officiels) l'accès à l'infrastructure sportive ne pourra se faire que sur présentation d'**un pass sanitaire valide** pour toute la durée de la compétition.

Pass sanitaire valide = Schéma vaccinal complet ou test PCR /antigénique négatif ou attestation de rétablissement du COVID d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

RESTAURATION

Selon l'arrêté préfectoral, aucune restauration ne sera proposée sur place.

PORT DU MASQUE ET RESPECT DES GESTES BARRIERES

PUBLIC

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble de l'infrastructure sportive. Dans les gradins, 1 siège devra être laissé entre chaque spectateur ou entre chaque groupe du même cercle de maximum 10 personnes.

JUGES, CADRES et OFFICIELS

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble de l'infrastructure sportive. Les distanciations sociales devront être respectées autant que faire se peut.

GYMNASTES

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble de l'infrastructure sportive. Il devra être gardé pendant la période d'échauffement articulaire, et pourra être ôté pendant l'échauffement sur praticable et pendant le passage de compétition, mais devra être remis dès la sortie du praticable. Les distanciations sociales devront être respectées autant que faire se peut.